



(CP 125.02 :) Vous travaillez comme ouvrier dans une scierie ?
Votre salaire va augmenter !

E.R. : Johan Vandycke – Boulevard Baudouin 8, 1000 Bruxelles

Pourquoi est-ce que mon salaire augmentera ?

Votre salaire augmente parce que les produits dans les magasins deviennent plus chers (=indexation). Vos primes seront aussi adaptées.

Quand est-ce que je reçois mon augmentation?

Votre salaire augmentera le 1^{er} juillet.

A combien augmente mon salaire ?

L'augmentation s'élève à 0,46% Vous pouvez trouver les nouveaux salaires minimums et les primes ci-dessous.

Attention: il est possible que vous gagniez plus que le salaire mentionné ci-dessous (pour votre catégorie). Dans ce cas, votre salaire sera également augmenté !

21 ans	40 heures/semaine	39 heures/semaine	38 heures/semaine
Surqualifié	13,71	14,06	14,43
Qualifié	13,21	13,54	13,90
Spécialisé	12,98	13,31	13,66
Non-qualifié	12,77	13,10	13,44
Non-qualifiés à l'embauche (6 premiers mois)*	12,70	13,03	13,37

Etudiants						
Pourcentage du salaire du qualifié						
Âge	20 ans	19 ans	18 ans	17 ans	16 ans	15 ans
Pourcentage	90 %	80 %	72 %	64 %	57 %	55 %
40 h/semaine	11,88	10,56	9,51	8,46	7,52	
39 h/semaine	12,19	10,83	9,75	8,67	7,72	
38 h/semaine	12,51	11,12	10,01	8,90	7,92	

Travailleurs transporteurs routiers	
Salaire horaire	13,66
Indemnité RGPT	
Par heure	0,60
Par jour (12 heures max.)	7,20
Supplément de salaire pour travail en équipes	
	7 % sur les salaires minimums, à ajouter aux salaires effectifs
Trempage du bois à la main	
	Supplément de 0,17 €/heure

S'affilier ?

